

IMMATRICULATION - PERSONNE PHYSIQUE

- Si dossier déposé par mandataire ou personne autre que le chef d'entreprise : 1 pouvoir + 1 copie
- le formulaire P0 complété et signé

PIECES CONCERNANT L'IDENTITE

(ces documents doivent être en cours de validité)

| REPERTOIRE DES METIERS | REPERTOIRE DES METIERS ET REGISTRE DU COMMERCE |
|---|---|
| Ressortissant français | Ressortissant français |
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> copie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois en original <input type="checkbox"/> copie du livret de circulation ou attestation (pour les forains) | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2 copies recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois en original <input type="checkbox"/> 2 copies du livret de circulation ou attestation (pour les forains) |
| Ressortissant UNION EUROPEENNE | Ressortissant UNION EUROPEENNE |
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport <input type="checkbox"/> Ressortissants de : Bulgarie et Roumanie : copie recto verso de la carte de séjour ou récépissé provisoire délivré par la Préfecture | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2 copies recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport <input type="checkbox"/> Ressortissants de : Bulgarie et Roumanie : 2 copies recto verso de la carte de séjour ou récépissé provisoire délivré par la Préfecture |
| Ressortissant hors UNION EUROPEENNE | Ressortissant hors UNION EUROPEENNE |
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> copie de la carte de résident de 10 ans <input type="checkbox"/> copie recto verso de la carte de séjour temporaire ou du récépissé provisoire délivré par la Préfecture | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2 copies de la carte de résident de 10 ans <input type="checkbox"/> 2 copies recto verso de la carte de séjour temporaire ou du récépissé provisoire délivré par la Préfecture |

PIECES CONCERNANT L'ETAT CIVIL

| REPERTOIRE DES METIERS | REPERTOIRE DES METIERS ET REGISTRE DU COMMERCE |
|---|---|
| Filiation et déclaration de non condamnation | Filiation et déclaration de non condamnation |
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> déclaration sur l'honneur de non condamnation indiquant la filiation | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2 exemplaires de la déclaration sur l'honneur de non condamnation indiquant la filiation |
| Situation matrimoniale | Situation matrimoniale |
| MARIAGE | MARIAGE |
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> copie du livret de famille <input type="checkbox"/> attestation d'information au conjoint (loi n°2003-721 du 01/08/03) régime communauté légale ou conventionnelle <u>exclusivement</u> | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2 attestations d'information au conjoint + 1 copie (loi n°2003-721 du 01/08/03) + règlement 9,33€ en chèque ou mandat à l'ordre du Greffe du Tribunal (en chèque ou mandat) régime communauté légale ou conventionnelle <u>exclusivement</u> |
| <p>➤ DANS LE CAS D'UNE INSCRIPTION CONJOINT COLLABORATEUR SIMULTANEE : COPIE RECTO VERSO DE LA CARTE D'IDENTITE, PASSEPORT, CARTE DE SEJOUR OU RESIDENT ET ATTESTATION D'INSCRIPTION CONJOINT COLLABORATEUR EN 2 EXEMPLAIRES SI INSCRIPTION RM/RCS</p> | |

AUTRES

- copie de l'attestation de la carte vitale ou carte d'assuré social
- DOSSIER DE DEMANDE D'ACCRE** : si condition d'obtention effective : dépôt de dossier demande d'ACCRES simultanément (dossier à demander au service Création et Reprise d'entreprise de la Chambre de Métiers du Val de Marne)

PIECES CONCERNANT LA QUALIFICATION

STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION

- ❑ copie de l'attestation de stage de préparation à l'installation délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

REPRISE D'ACTIVITE

- ❑ certificat de radiation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dont vous dépendiez, de moins de trois mois ou extrait K (commerçant) avec mention de plus de 3 ans d'activité

DISPENSE DE STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION

- ❑ Attestation de dispense de stage délivrée par le département création et reprise d'entreprise de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne

- ❑ ou Brevet de Maîtrise

- ❑ autre : extrait K bis de moins de trois mois et copie de l'avis de constitution ou de nomination de gérant ou président, avec le même dirigeant, et pour une durée d'activité au moins égale à trois ans, certificat d'immatriculation ou de radiation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dont vous dépendiez ou extrait K (commerçant) avec mention de plus de 3 ans d'activité

TITRE D'ARTISAN

Pour l'obtention du titre d'artisan : CAP ou BP ou BM dans l'activité exercée (sauf coiffure, activité pour laquelle le titre artisan n'est délivré qu'avec un BP ou BM)

ACTIVITES REGLEMENTEES

copies du diplôme ou des certificats de travail (**3 ans minimum**) dans l'activité exercée ou copie de l'attestation délivrée par la Préfecture (voir loi du 05/07/96 sur la qualification, ci-joint, pour les activités concernées)

copies du contrat de travail, de la pièce d'identité du salarié qualifié et des certificats de travail (**3 ans minimum**) ou copie du diplôme.

COIFFURE

Le chef d'entreprise est qualifié :

- ❑ copie du Brevet Professionnel ou du Brevet de Maîtrise

Le chef d'entreprise n'est pas qualifié - pour la personne qualifiée :

- ❑ copie de la carte d'identité ou passeport ou carte de séjour, copie du contrat de travail et copie du Brevet Professionnel ou Brevet de Maîtrise

Coiffure à domicile : copie du CAP

Rappel : un chef d'entreprise qualifié ne peut ouvrir qu'un seul salon de coiffure avec son diplôme.

TAXI

- ❑ copie recto verso de la carte professionnelle de conducteur de taxi
- ❑ copie de l'attestation délivrée par la Préfecture (lettre de transfert)
- ❑ copie de l'arrêté municipal pour les taxis communaux ainsi que autorisation de circuler

TRANSPORT DEMENAGEMENT

- ❑ 2 copies du certificat de capacité
- ❑ attestation délivrée par la Direction Régionale de l'Équipement , **en original + 1 copie**
21-23 rue Miollis – 75015 PARIS ☎ 01.40.61.84.71

BROCANTE

- ❑ 2 copies de l'attestation de revendeur d'objets mobiliers délivrée par la Préfecture et éventuellement 2 copies de l'attestation de commerçant ambulant

BIJOUTERIE JOAILLERIE

- ❑ 2 copies de l'attestation délivrée par le Bureau de la garantie - Service de la Marque

RESTAURATION AVEC PLATS A EMPORTER

- ❑ pour les restaurants ou restauration sur place : 2 copies de licence municipale et 2 copies de la licence de la recette principale des douanes (vente de boissons alcoolisées ou non alcoolisées) voir en pièce annexe « réglementation –licence »
Division Val de Marne : Gare Routière SOGARIS– 94152 RUNGIS Cédex CRETEIL (voir liste)

VENTE DE BOISSONS ALCOOLISEES

- ❑ 2 copies de la licence de la recette principale des douanes
Division Val de Marne : Gare Routière SOGARIS– 94152 RUNGIS Cédex

COMMERCE AMBULANT

- ❑ 2 copies de l'attestation de commerçant ambulant délivrée par la Préfecture ou sous Préfecture (du domicile)

OPTIQUE

- ❑ 2 copies du BTS

PIECES CONCERNANT L'ENTREPRISE

*** DOCUMENTS A FOURNIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE POUR UNE INSCRIPTION RM/RCS**

CREATION

SIEGE AU DOMICILE

1. Si vous êtes locataire : copie quittance EDF + quittance de loyer ou de Téléphone et copie de la notification et accusé de réception adressés au propriétaire ou syndic de propriété l'informant de la domiciliation de l'entreprise à votre domicile.
2. Si vous êtes propriétaire : copie de la taxe foncière ou de l'attestation notariale (titre de propriété) et copie de la quittance EDF ou téléphone.
3. Si vous êtes hébergé : certificat d'hébergement en complément des pièces exigées dans les cas 1 ou 2 mentionnés ci-dessus

LOCATION D'UN LOCAL ARTISANAL OU COMMERCIAL

- ❑ copie du bail

SOUS-LOCATION D'UN LOCAL

- ❑ copie du contrat de sous-location et copie du bail du locataire principal avec autorisation du propriétaire

DOMICILIATION COMMERCIALE

- ❑ copie du contrat de domiciliation **(avec mise à disposition impérative d'un bureau)**

ACHAT

- ❑ copie de l'acte de vente après enregistrement à la recette des impôts ou attestation du notaire
- ❑ Insertion dans un journal d'annonces légales (pour les fonds de commerce)

LOCATION GERANCE

- ❑ copie du contrat de location gérance (enregistré à la recette des impôts)
- ❑ Insertion dans un journal d'annonces légales

HERITAGE

- ❑ acte notarié ou intitulé d'inventaire
- ❑ extrait RCS du précédent exploitant datant de moins de 3 mois
- ❑ acte justifiant le droit à la jouissance des locaux

AUTRES DOCUMENTS :

FRAIS D'IMMATRICULATION

POUR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

- ❑ 182 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (règlement en chèque ou mandat)

POUR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

- ❑ achat ou apport ou location gérance : 136,43 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal (règlement en chèque ou mandat)
- ❑ création : 62,19 à l'ordre du Greffe du Tribunal (règlement en chèque ou mandat)

IMPORTANT : en cas de problème, de demande d'informations complémentaires merci de contacter le Centre de Formalités des Entreprises.